

/CN/

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTÈRE DU COMMERCE, DES
MINES ET DE L'INDUSTRIE

Kigali, le 19. mai 1972

N° 3.11/889 /72/COMMINT., COMEXT

- o -

Monsieur le Secrétaire Général
au Ministère des Finances
Président de la Commission des Finances
Publiques, de la Monnaie et des Echanges
KIGALI

OBJET :

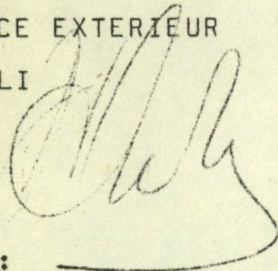
Transmission Rapport
définitif Sous-
Commission des Echanges

- o -

Monsieur le Secrétaire Général,

Nous avons l'honneur de vous transmettre
en annexe le rapport définitif de la Sous-Commission des Echanges adopté
par les Membres de la Sous-Commission au cours de la réunion tenue dans
la salle des réunions du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage en
date du 16 mai 1972.

LE RAPPORTEUR DE LA SOUS-
COMMISSION
DIRECTEUR AU COMMERCE EXTERIEUR
A. MAHARANGALI



LE PRESIDENT DE LA SOUS-COMMISSION
DIRECTEUR GENERAL DU COMMERCE INTERIEUR
S. NDAHIMANA



COPIE POUR INFORMATION à:

- Monsieur le Vice-Président de la Cour
Suprême, Section de la Cour des Comptes
NYABISINDU
- Monsieur le Gouverneur de la Banque Nationale
du Rwanda
KIGALI
- Monsieur le Secrétaire Général au
Ministère du Commerce, des Mines
et de l'Industrie
KIGALI
- Monsieur le Directeur Général de la
Banque Rwandaise de Développement
KIGALI
- Monsieur l'Inspecteur du Budget
au Ministère des Finances
KIGALI

.../...

- Monsieur MUNYAMBARAGA Narcisse
Directeur au Secrétariat d'Etat
au Plan National de Développement
KIGALI

aux Membres de la Sous-Commission des Echanges:

- Monsieur MUDENGE Canisius
Député National
BUTARE

- Monsieur MUKESHIMANA Léopold
Directeur Général au Ministère
du Commerce, des Mines et de l'Industrie
KIGALI

- Monsieur HABUKUBAHO François
Directeur Général au Ministère
de la Coopération Internationale
KIGALI

- Monsieur MUNYANKINDI Joseph
Directeur Général de l'O.C.I.R.
KIGALI

- Monsieur TWAGIRAYEZU Ephrem
Directeur Général au Secrétariat d'Etat
au Plan National de Développement
KIGALI

- Monsieur RUZINDANA Raphaël
Directeur Général des Douanes
KIGALI

✓ - Monsieur NSHIMIYIMANA Faustin
Directeur à la Présidence de la
République Rwandaise
KIGALI

- Monsieur H. VANNESTE, Conseiller Technique
au Ministère du Commerce, des Mines
et de l'Industrie
KIGALI

- Monsieur GRAFF, Conseiller Economique
à la Présidence de la République Rwandaise
KIGALI

- Monsieur NDOLI David, Directeur au Secrétariat
d'Etat au Plan National de Développement
KIGALI

DEUXIEME PLAN QUINQUENAL : RAPPORT DE LA SOUS COMMISSION DES ECHANGES:
COMMERCE INTERIEUR

A. Le réseau de distribution

A.1. Le suppôt juridique du commerce rwandais

Le commerce rwandais est sous-tendu par la loi du 1 Mars 1971 modifiant celle du 23 Février 1963 sur le registre de commerce. D'ailleurs, cette première sans innovation importante, définit les conditions dans lesquelles l'immatriculation au registre de commerce est acceptable, celui qui doit tenir le registre de commerce et comment les rectifications et les radiations du registre seront ordonnées ainsi que le refus d'immatriculation et les inscriptions complémentaires. Puis vient son pendant, la loi du 5 Juillet 1967 (JOR n° 14 du 5 juillet 1967) qui définit les agents du contrôle économique et le principe même de contrôle.

A.2. La distribution

Le principe du commerce rwandais tel que défendu par la loi du 5.7.67 relative au contrôle des prix, est la libre entreprise. Le niveau des prix se forme de ce fait au croisement de la courbe de l'offre et de la demande, sans réserve des dispositions dérogatoires édictées par la loi suscitée. Ainsi donc, la distribution est assurée par des entreprises commerciales de toutes formes, personnes physiques et morales, associations de rwandais d'entreprises étrangères et de coopératives. Parfois même, il est difficile d'en démêler la forme juridique.

Malgré la loi sur le registre de commerce qui oblige toute personne exerçant le commerce à se faire immatriculer au registre de commerce préalable-ment à ses activités, il n'est pas possible de savoir le nombre exact de commerçants. Les non-immatriculés étaient vraisemblablement si pas les plus nombreux du moins en nombre égal à celui des enregistrés.

2.1. Le commerce d'importation

La chaîne des importations comme celle des grossistes est toujours entre des étrangers, bien qu'il se dégage de plus en plus un petit noyau de Rwandais qui puissent percer cette route. L'obstacle majeur étant la sous-information personnelle en matière de législation économique, douanière et l'appui financière. Des relations très tenues naissent entre les commerçants Rwandais et leurs homologues des pays limitrophes. Mais cette tendance ne fera pas oublier la réalité que prouve le tableau ci-contre.

Tableau 1. Répartition géographique des importateurs grossistes.

Préfecture	Nombre d'étrangers	Nombre de Rwandais
1. CYANGUGU	2	0
2. KIGALI	48	0
3. BUTARE	12	0
4. GISENYI	7	0
5. RUHENGERI	3	0
6. GITARAMA	1	0
Total	73	0

Les importations de Rwandais sont sporadiques ou appuyées par la libéralisation du commerce frontalier depuis 1967. Les importations par petite quantité inférieure à 20.000 FRS sont admises pourvu qu'elles paient les droits de Douanes.

Peut-on espérer que dans les cinq prochaines années, les Rwandais se tailleront une place de moins en moins signifiant dans le commerce national, certains indices le laissent croire si la situation monétaire internationale ne se détériore pas.

2.2. Le circuit de détail

Surtout le commerce de détail pose des problèmes sérieux d'assainissement. Dans les centres urbains, les commerçants commercent n'importe quoi, font du gros et du détail en même temps. Dans les centres de négoce, les commerçants font du commerce dans les magasins, sur les marchés, dans leurs maisons d'habitation sur les collines, au carrefour des routes, près des écoles et églises. Ils ne respectent plus les centres destinés à cet effet. Tout le monde s'y essaie avec le moindre capital. Les centres se détruisent. Les paysans après le travail des champs, se livrent au commerce dans leur demeure. Comment déterminer qui est commerçant, qui ne l'est pas?

Le tableau de la répartition géographique des commerçants immatriculés au registre de commerce donne une idée sommaire de la réalité.

:
: Tableau 2 Répartition géographique des commerçants immatriculés :
: au registre de commerce. :
: :
: Voir Page 3. :
:

Prévoir dans quelles proportions, les années prochaines verront le nombre de commerçants augmenter est une entreprise aventureuse.

Mais s'il faut hasarder un chiffre, sur la base de 1967 = 4.880 enregistrements et 6.608 en 1971, il faut s'attendre à un accroissement de 35 % et donc 9.000 les cinq années à venir.

Le chiffre des étrangers étant en 1967 = 560 et 692 cinq ans plus tard, il augmentera pas beaucoup, car dès 1969, ils ne sont plus admis dans le circuit de détail.

.../...

Tableau 2. Répartition d'immatriculation jusqu'au 29.2.1972

Préfecture	J-1969	1970	Rwandais		TOTAL	%	J- 1969	1970	Etrangers		T. Général	%	
			1971	%					1971	TOTAL			%
1. KIGALI	639	111	45	45	795	12,058	220	4	7	231	3,508	1026	15,564
2. GITARAMA	530	83	31	31	644	9,767	11	-	-	11	0,167	655	9,934
3. BUTARE	1.158	87	35	35	1.280	18,959	278	2	2	282	4,277	1532	23,236
4. GIKONGORO	296	30	17	17	343	5,202	2	1	1	4	0,061	347	5,263
5. CYANGUGU	370	27	28	28	425	6,446	46	-	-	46	0,699	471	7,143
6. KIBUYE	258	21	42	42	321	4,929	1	1	-	2	0,-	323	4,899
7. GISENYI	564	61	29	29	654	9,919	69	1	-	70	2,821	724	10,981
8. RUHENGERRI	503	18	17	17	538	8,160	23	-	-	23	0,349	561	8,509
9. BYUMBA	443	47	39	39	529	8,023	13	2	-	15	0,2	544	8,123
10. KIBUNGO	374	30	13	13	417	6,324	8	-	-	8	0,122	425	6,446
TOTAL	5.135	515	296	296	5.946	89,731				692	10,268	6.608	

⌘. La chute des enregistrements en 1971 s'explique par le fait que les demandes d'immatriculation pour le commerce ambulants soient tenus en suspens jusqu'en avril 1972.

2.3. Le commerce ambulant

Une innovation importante est introduite dans la législation sur le commerce ambulant. A côté du registre de commerce réglementaire, il faut un permis de circulation délivré par le Préfet de Préfecture. Le permis de circulation est valable pour l'étendue de sa propre Préfecture. Il est renouvelable chaque année. Son coût s'élève à 2.000 FRs et il donne une latitude pour les marchés éloignés des centres commerciaux ou de négoce et les marchés publics. Ce permis est personnel et nominatif, ne peut être ni cédé ni prêté. Lorsqu'il doit permettre le commerce ambulant à moins de 10km de la frontière, le Préfet de Préfecture le délivre sur avis favorable du Contrôleur des Douanes. Vouloir donner un chiffre des commerçants ambulants est aussi hasardeuse qu'autre chose. Car, dans le domaine également ceux qui sont inscrits sont en nombre inférieur à ceux qui ne le sont pas.

Tableau 3. Distribution des demandes d'immatriculation pour le commerce ambulant par rapport aux enregistrements de 1971.

Préfecture	Demande d'immatriculation pour le commerce sédentaire	Demande d'immatriculation pour le commerce ambulant
1. KIGALI	45	21
2. GITARANA	31	33
3. BUTARE	35	32
4. GIKONGORO	17	6
5. CYANGUGU	28	0
6. KIBUYE	42	3
7. GISENYI	20	4
8. RUHENGERI	17	3
9. BYUMBA	39	45
10. KIBUNGO	13	21
Total	296	168

Cette proportion de 76 % me semble normale. Mais, au vu de ce tableau, quelques questions surgissent.

- Il est surprenant de prétendre qu'il n'existe pas de commerçants ambulants à Cyangugu, il en existe moins qu'ailleurs, car eux se spécialisent dans le commerce d'exportation de bétail.
- Kibuye et Ruhengeri sont handicapés par les hauteurs, car le moyen communément employé dans ce genre de commerce c'est le vélo.
- Plus les inspecteurs du commerce visitent les marchés d'autant plus les demandes d'immatriculation augmentent. Certains croient, par ignorance de la loi, que le commerce ambulant n'exige pas de registre de commerce.

.../...

2.4. Le commerce frontalier

La libéralisation des importations inférieures à 20.000 FRF a pour but de réserver aux commerçants nationaux la possibilité de s'approvisionner dans les pays limitrophes et d'assurer au pays un moyen de combattre la tendance monopolistique des importateurs étrangers. La mesure a porté ses effets. Les Rwandais y recourent. Ils viennent de soustraire quelques articles de grande consommation des mains des Etrangers tels que = sel, souliers, quelques savons etc. Mais la mesure devient une arme à double tranchant. Lorsqu'une différence de change apparait au cours des monnaies des pays limitrophes jugués avec une quelconque hausse de prix à l'exportation, le stock national se vide, la spirale des prix se déroule à l'intérieur. Malheureusement nous n'avons que quelques chiffres des quantités importées par le poste le plus important de GATUNA, voir le tableau ci-dessous.

Tableau 4. Entrées par le poste GATUNA

Période	Poids Brut en Kg.		Valeur Dédouannée en FRW.	
	1970	1971	1970	1971
Janvier	-	3.000	935.550	1.591.020
Février	-	-	95.600	1.218.310
Mars	-	23.438	85.450	3.597.840
Avril	3.247	-	391.554	2.794.199
Mai	9.014	-	594.038	3.023.680
Juin	455	250	926.690	6.277.682
Juillet	-	-	255.250	1.555.730
Août	-	-	725.990	4.916.770
Septembre	-	-	-	5.606.070
Octobre	1.457	125.905	869.334	6.729.007
Novembre	-	108.972	818.340	3.320.247
Décembre	24.198	315.780	1.590.520	13.143.647
Total	38.371	577.340	12.638.316	81.715.401

Cette quantité rapportée au chiffre des imorations de 1970 (89.268 T) ne représente rien apparemment mais quand on sait que cela porte sur presque les mêmes marchandises, alors la proportion garde sa valeur. Surtout qu'il passe une quantité importante de marchandises non déclarées. Et puis il y a un accroissement d'imprtation par cette voie qui n'est pas négligeable. Passer de 38 T à 577 T en une année est une proportion plutot considérable. Les vides sous la rubrique de quantité s'expliquent par le fait qu'il est certaines marchandises qui passent la douane en payant des droits forfaitaires sans référence à la quantité.

.../...

2.5. La répartition des commerçants selon le chiffre d'affaires.

Le revenu des commerçants se répartit en relation inverse de leurs nombre. En nombre, les étrangers sont 10 %, en revenu, ils réalisent 90 % du revenu commercial. Et les nationaux justifient de 10 % de chiffre d'affaires. Une enquête non achevée a été entreprise pour déterminer entre autres éléments, les chiffres d'affaires des commerçants, le résultat auquel on arrive est susceptible de modifications étant donné l'exigüité de l'échantillonnage, mais donne tout de même un point de comparaison.

Tableau 5. Un échantillon de 277 individus.

Niveau de revenu CA- réalisé en 1969 en milliers FRW.	Etrangers		Nationaux	
	Personnes morales	Personnes physiques	Personnes morales	Personnes physiques
+ 1.000	8	11	-	2
600 800	1	5	-	-
400 600	-	7	-	2
200 400	-	9	2	4
100 200	-	5	-	10
100 -	-	-	-	124

Plusieurs conclusions s'imposent :

- les sociétés étrangères se placent au plus haut niveau du chiffre d'affaires
- La distribution des personnes physiques étrangères n'est pas normale, car l'échantillon n'est pas homogène. Le gros des asiatiques se classent dans la fourchette 200 à 600 FRW.
- Sauf exception, les sociétés nationales se placent dans la zone 200 à 400.000 FRW.
- Par contre la distribution des personnes physiques rwandaises est tout à fait normale. On voit clairement comment les nationaux nagent en dessous de 100.000 FRW. Sauf certaines personnes. On peut craindre que ceux qui se débattent en dessous de 100.000 FRW ne s'appauvrirent davantage, à cause de la concurrence. Il est hors de doute que l'on puisse se faire une quelconque idée de ce que sera le commerce des Rwandais dans 5 ans.

2.6. Le rôle des Associations de Rwandais dans le commerce

2.6.1. Les coopératives

Jusqu'au 30 Décembre 1970 étaient agréées 38 coopératives de professions et de branches différentes: commerciales, production, menuiserie, construction de couture, exploitation minière, de planteurs, de pêcheurs etc. inégalement répartie sur le territoire. Mais, à part, la TRAFIPRO, qui a 30 succursales disséminées dans toutes les préfectures, les autres représentent presque rien sur le réseau de distribution à l'échelle nationale.

.../...

2.6.2 Associations de Rwandais

La tendance des associations de rwandais est à la dissolution. Regroupés presque par mesure administrative dans les années 1965 de grande crise, les associés se libèrent du joug coopérateur pour entreprendre individuellement.

Comment et pourquoi promouvoir les associations de Rwandais?

Les recommandations du plan intérimaire restent de grande actualité. Tant qu'elles ne sont pas réalisées, je ne vois pas d'autres chemins à suivre.

Recommandations

1. Création d'une Chambre de Commerce et des métiers.

Le Ministère du Commerce doit s'atteler d'ores et déjà à créer une chambre de commerce et des métiers à prédominance rwandaise et à même d'intégrer ses activités dans un programme gouvernemental de développement économique et social. Les activités d'une telle chambre embrasseraient essentiellement les domaines suivants:

- Aider et assister ses membres dans l'accomplissement de leur profession.
- Servir de dialogue entre le secteur public et privé.
- Fournir les informations nécessaires sur les produits rwandais

2. Commercialisation des Produits vivriers.

Le problème de l'approvisionnement du Pays en produits vivriers et leur commercialisation posent des problèmes aigus. L'expérience plaide en faveur de la création d'un ou de plusieurs offices chargés de la promotion et de la commercialisation des produits vivriers.

La production et la commercialisation de ces produits ne pourront s'améliorer que si un ou des offices de promotion sont créés et interviennent directement dans le circuit commercial là où le secteur privé est carent.

Les frais de fonctionnement d'un tel organisme pourraient venir des revenus provenant de la vente de la farine, du riz et du sucre. Il n'est donc pas nécessaire d'attendre un financement extérieur pour créer et faire fonctionner un tel office.

3. Obliger les commerçants et les industriels à tenir une comptabilité à jour.
4. Contrôler et faire observer les marges bénéficiaires normales
5. Organiser les circuits de commercialisation (échanges interoriginaux).

B. Prix et Marges

B.1. Evolution des prix

B.1.1. Evolution de l'indice des prix relevés aux marchés de Kigali et Nyamirambo cfr les données de la BNR. Tableau 6 et 7

Année	Déc.1966	1967	1968	1969	1970	1971
Indice global	99,45	100,52	102,94	104,66	115,86	112,4

Subsidiairement à l'indice général, l'indice des produits locaux se présente ainsi pour l'exercice 1970.

mois !	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.
indice	127,81	128,88	129,23	129,23	125,30	127,77	129,74	126,82	135,36
							octob.	Novemb.	Décemb.
							134,86	139,12	136,09

Base 1967 = 100

- Pourquoi est-ce que l'indice des prix locaux monte plus fort que l'indice général, alors que justement l'année 1970 était une exceptionnellement prospère ?

Tableau comparatif des marges allouées aux intermédiaires

Nature du produits	Quantité Unité	Prix		CIF		Prix de vente		Prix de détail	
		1970	FOB 1971	1970	Kigali 1971	au gros		1970	1971
1. Popeline méricerisée	Yd	34,76	36,15	40,30	42,80	65	68	450	500
2. Tôles de 3mX0,15mm	Pc	71,53	71,70	101	110,92	118	120	220	250
3. Flanelle	Yd	25,94	29,49	30,23	35,10	51	53	900	900
4. Couverture 150 X 190	Pc	67,50	74,29	95,71	109,25	125	120/122	550	600
5. Union Match	Cais.	1916	2071	2388	3059	3450	3600	55	65
6. Hone	Pc.	62,36	71,32	7 78,11	83,84	91	92/94	28	33
7. Lait Nido 1Lb	Bte	52,23	58,23	75,05	77,64	99	105	28	33
8. Drill	m	40,30	42,45	48,36	51,16	72	74	28	33
9. Spun Solo	m	17,73	18,68	21,10	22,39	29,50	30	18	20
10. Cigarettes									
11. Fromage frais hol.	Kg	117	121	233	254	350	410	450	500
12. Beurre Keny. salé ou non	Kg	99	109	106,50	123	130	200	220	250
13. Lait frais kenyan	B.	438	463	588	619	720	740	900	900
14. Fromage suisse frais	Kg	131	157	251	288	450	480	550	600
15. OMO	454G	-	-	29,54	33,76	46	52	55	65
16. OMO	227G	-	-	14,76	17,19	23	26,50	28	33
16. Vim	524G	-	-	24,00	27,20	37	42,50	46	53
17. Vim	297G	-	-	14,65	16,99	23	26,50	28	33
17. Lux (savon de toilet.)	Pc	-	-	8,64	9,15	15	16,50	18	20
18. Lait en poud. (GITAN)	5LBS	146	212	226,95	293	300	424	360	520
Lait en poud. (GITAN)	2 1/2LBS	79,25	113	122	162	162	234	190	285
Lait en poud. (GITAN.)	1LBS	33,90	40,80	51,85	67,75	68	95	85	115

Commentaire du tableau 9 et suite (1) et (2)

Le Tableau a une double signification :

1) Il donne la latitude des marges allouées aux intermédiaires, mais sans les qualifier.

On ne saisit pas la lafraction allouée aux commissionnaires, aux transporteurs, aux grossistes et demi-grossistes, seulement la part qui revient au trésor si on consulte le tarif douanier.

2) D'autre part, ce tableau compare cette marge, des années 1970 et 1971 et par conséquent, l'influence directe des troubles monétaires internationaux.

Des raisons connues militent en faveur de la hausse.

DEUXIEME PLAN QUINQUENAL

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES ECHANGES:

COMMERCE EXTERIEUR:

Au moment où le Rwanda préparé son deuxième Plan de Développement Economique et Social, il serait impensable que cette planification échappe au Commerce Extérieur d'autant plus que dans un pays comme le Rwanda le Commerce Extérieur constitue la source presque unique qui fait entrer les devises susceptibles de favoriser le financement des projets économiques. L'on comprend dans ce cas que le développement planifié du Commerce Extérieur est étroitement lié à la planification globale de l'économie nationale. Aussi est-il logique que les conclusions des commissions et sous-commissions des secteurs productifs (commissions du Développement rural, de l'industrie, etc) orientent même déterminent en dernière analyse les objectifs à atteindre en matière du Commerce Extérieur durant les 5 années qui seront couvertes par le Deuxième Plan Quinquénal. Une adoption des prescriptions fiscales adéquates, une politique agricole saine, une politique d'industrialisation accélérée ne sont-ils pas sans conteste des objectifs de nature à influencer le développement du Commerce Extérieur.

Partant du fait qu'il est indispensable de dégager les traits les plus essentiels du Commerce Extérieur du Rwanda, à l'heure actuelle les difficultés auxquelles il se heurte, la sous-commission des échanges extérieurs est d'avis qu'il serait superflu dans le présent rapport de relever le degré de réalisation du premier plan ou de s'étendre sur la période couverte par le premier plan quinquénal (1966-1970) d'autant plus que les études dans ce sens ont été faites par les services du Secrétariat d'Etat au Plan National de Développement durant les différentes phases d'exécution du Plan (cfr Rapports sur l'état d'exécution du Plan, les différentes études trimestrielles sur la situation économique du Rwanda).

Le but présent rapport ne consistera donc qu'à caractériser succinctement le Commerce Extérieur du Rwanda en proposant des solutions à même de conduire à l'amélioration des conditions de notre Commerce Extérieur. Force est de reconnaître qu'il s'agira de l'énonciation de quelques idées, dans le plupart des cas qui n'ont pas encore fait l'objet d'études quantitatives et qualitatives.

Dans ce cas on ne peut même pas parler des solutions mais plutôt de l'invitation à faire des études dans les domaines dont l'importance est capitale pour l'amélioration des structures du Commerce Extérieur rwandais. Les problèmes relatifs aux transports, au transit, de nos marchandises dans les pays voisins, rentrent dans cette catégorie des problèmes à étudier.

Par ailleurs il semble inutile de faire des prévisions chiffrées de nos importations et de nos exportations pour les 5 années à venir pour la simple raison que le Ministère des Finances a préparé des tableaux dans ce sens, lesquels ont été acceptés comme pouvant servir de base de discussion par la Commission des Finances, de la monnaie des échanges.

I. TRAITS CARACTERISTIQUES DU COMMERCE EXTERIEUR RWANDAIS

1. Organismes administratifs qui interviennent dans le Commerce d'importation et d'exportation

Au Rwanda les attributions du Commerce Extérieur sont de la compétence de plusieurs départements ministériels et parastataux.

a) Le Ministère du Commerce, des Mines et de l'Industrie:

Les tâches qui incombent à ce département en matière des échanges extérieurs sont essentiellement les suivantes:

- La politique commerciale du Pays
- L'agrégation des Sociétés étrangères qui veulent s'installer au Rwanda
- L'étude des marchés extérieurs tant pour les importations que pour les exportations
- L'établissements des Statistiques du Commerce Extérieur
- Organisation des Foires et Exportations Commerciales.

b) La Banque Nationale du Rwanda

Aux termes de la loi du 24 Avril 1964 sur le contrôle des changes du Commerce Extérieur, la Banque Nationale du Rwanda a compétence générale sur tous transferts des biens et des valeurs y compris les importations en provenance de tout pays et les exportations à destination de tout pays. C'est également cette institution qui octroie les licences d'importation et d'exportation, ainsi que le contrôle des changes. Bref, la Banque

.../...

Nationale du Rwanda s'occupe de la partie quotidienne du Commerce Extérieur.

c) L'Office des Cultures Industrielles du Rwanda

En ce qui concerne le Commerce Extérieur, l'O.C.I.R. est chargé essentiellement de:

- promouvoir le développement des débouchés intérieurs et extérieurs des cultures industrielles
- prendre toute initiative tendant à améliorer la commercialisation de ces produits (quotas d'exportation, prix, coûts, etc)
- conditionner et contrôler les qualités de ces produits
- assister le Gouvernement et le représenter dans la conclusion des accords internationaux relatifs à la production et au Commerce des Cultures Industrielles.

d) Le Ministère de la Coopération Internationale

Ce département a compétence de fait dans les négociations et la conclusion des Traités et Accords Commerciaux.

e) Le Secrétariat d'Etat au Plan National de Développement

Le Secrétariat d'Etat au Plan joue un rôle important dans les négociations et dans la gestion des projets financés par l'aide extérieure.

Le fait que les branches concrètes du Commerce Extérieur tombent sous la responsabilité de plusieurs services publics n'a rien d'anormal, l'important est d'institutionnaliser des groupes et des rencontres entre tous ces départements.

L'on devra cependant remarquer que le Rwanda ne dispose pas encore d'un organisme autonome ou non qui soit chargé de promouvoir les exportations et d'assurer l'approvisionnement judicieux du pays à l'instar de ceux qui existent dans d'autres pays africains tels que:

- Export promotion Bureau : TANZANIE
- Export promotion Center : KENYA
- Uganda Development Corpora- : UGANDA
tion

.../...

2. La Structure actuelle des Importations et des Exportations (1)

2.1: Les importations

Tableau n° 1: Répartition des importations par groupe d'utilisation (de 1966-1970)
(Source Bulletin statistique).

(1) On se basera sur les données statistiques de 1970, parce que les chiffres de 1971 du Ministère du Commerce, des Mines et de l'Industrie ne sont pas à jour.

PAR GROUPE D'UTILISATION (DE 1966 - 1970)

1968

1969

1970

Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
Poid.brut en Tonne.	V.en Mil-liers FRW	Poid.brut en Tonne.	V.en Mil-liers FRW	Poid.brut en Tonne.	V.en Mil-liers FRW
926,8	44.186,9	1.155,7	66.695,5	1.179,5	76.162,7
6.256,5	103.520,5	7.778,5	155.941,5	14.110,6	254.164,3
9.003,2	50.496,9	7.547,2	38.411,5	7.938,3	41.247,3
4.362,3	54.568,6	3.298,4	41.705,1	3.454,5	47.171,7
1.936,3	54.264,1	1.247,7	33.424,6	1.756,9	55.034,9
20,1	214,0	58,1	664,5	10,2	116,9
22.505,1	307.251,0	21.085,6	336.842,7	28.450,0	473.896,9
1.786,4	35.728,1	2.097,8	34.875,8	2.117,9	34.063,6
165,1	47.816,7	395,5	105.877,7	301,2	86.425,1
0,1	56,2	e	46,2	0,4	114,7
1.961,6	83.601,0	2.493,3	140.799,7	2.419,5	120.603,4
4.405,2	557.518,9	4.023,1	455.338,7	5.788,1	647.240,4
1,0	482,3	12,1	35,1	0,5	67,1
270,9	18.150,9	33,0	10.425,6	142,8	23.284,4
e	132,2	15,1	9.136,9	0,8	967,8
4.677,1	576.294,3	4.083,3	474.936,3	5.932,2	671.559,7
128,7	36.189,6	148,5	45.951,0	236,0	63.423,3
3,9	717,7	11,2	1.609,4	15,2	2.919,6
541,3	21.358,4	821,7	31.354,3	506,2	20.450,4
673,9	58.265,7	981,4	78.914,7	757,4	86.793,3
538,2	18.112,8	630,6	19.522,7	709,6	20.091,6
14.355,2	121.778,2	15.998,6	134.743,4	17.386,5	143.938,6
14.893,4	139.891,0	16.629,2	154.266,1	18.096,1	164.030,2

REPARTITION DES IMPORTATIONS

1966

1967

I. Biens de consommation	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
A. Prod. alimentaire	Poid. brut en Tonne.	V. en Mil-liers FRW	Poid. brut en Tonne.	V. en Mil-liers FRW
-Produits du règne animal	26.913	24,16	261,0	24.884
-Produits du règne végétal	4.826,51	77,55	4.311,0	94.552
-Sels gemme et marin	6.370,14	38,33	6.223,0	33.081
-Sucres et sucreries	3.086,53	41,01	9.115,0	38.432
-Grais. et huil. aliment.	641,05	20,08	643,0	25.705
-Aliments Prép. pour animaux	-	-	-	-
TOTAL A.	41.837,23	201,13	14.553,0	216.624
B. Boissons et Tabacs				
-Boissons et Alcools	987,17	19,72	1.424,0	18.710
-Cigaret. Cigares, Cigaril.	-	-	-	-
-Autres tabacs	18,44	2,27	22,0	5.688,0
TOTAL B.	1.005,61	21,99	1.446,0	24.398,0
C. Habillements				
-Textiles	5.903,31	741,34	3.243	433.618
-Accessoires	-	-	3	685
-Chaussures	48,98	6,76	173	31.296
-Coiffures	-	-	1	1.191
TOTAL C.	5.952,29	748,10	3.420	466.790
D. Santé et Hygiène				
-Produit pharmaceutique	71,86	15,63	125	29.858
-Produits de parf. toilet.	-	-	6	882
-Savons et lessives	80,51	5,49	54	2.990
TOTAL D.	152,37	21,12	185	33.730
E. Energie et Lubrif.				
-Lubrifiants	-	-	334	10.486
-Carburants	14.776,82	116,25	12.288	106.448
TOTAL E.	14.776,82	116,25	12.622	116.938

1968

1969

1970

Quantité	Valeur en Mill. de FRW	Quantité	Valeur en Mill. de FRW	Quantité	Valeur en Milliers de FRW
44.711,1	1.165,303	45.272,8	1.185.759,5	55.655,2	1.516.883,5
623,1	87.753,1	601,9	93.149,2	669,5	102.044,6
396,4	64.741,7	541,6	93.232,6	483,0	82.457,3
59,7	7.881,6	85,3	10.252,5	95,4	12.328,3
157,6	54.103,9	286,8	68.804,2	389,1	76.566,3
2.245,7	198.874 ,3	2.037,1	194.245,9	2.024,4	239.508,0
3.576,4	155.205,9	4.085,1	162.791,8	4.846,2	196.159,1
7.058,9	568.560,5	7.637,8	622.476,2	8.507,6	708.063,8
5,1	68,5	-	-	e	149,6
1,4	291,8	2,6	370,1	4,4	1.074,2
837,4	18.166,5	1.231,9	21.013,0	1.387,6	26.304,6
671,3	7.127,1	113,0	4.259,9	72,6	4.026,2
2.035,5	64.452,0	1.992,1	83.530,0	27.294	94.152,5
2.390	22.372,3	278,1	21.636,5	683,7	42.441,2
16,4	2.079,1	7,9	2.507,8	10,9	3.164,5
16.466,0	153.723,2	14432,4	129.642,0	17.839,1	177.714,7
20.272,1	267.280,5	18058,0	262.959,3	22.727,9	349.027,5
72.042,1	2.001.144	70968,6	2.071.195	86.890,5	2.574,974,6

1966

1967

F. Consommations diverses				
	Quantité	Valeur en Mill. de FRW	Quantité	Valeur en Mill. de FRW
Total Consommations (1)	63.724,32	1.108,59	32.226	858.480
Equipement				
- Camions, camionnettes	-	-	840	114.810
- Autres véhicules autom.	977,19	127,95	321	52.057
- Motocy, Vélocip. et Véhic.	-	-	-	-
- Autre matériel de trans.	15.754,01	244,20	297	103,963
- Machines et outils	757,98	139,44	1.797	200.514
- Divers	-	-	1.963	84.425
Total équipement (2)	17.489,18	511,59	5.218	555.769
Approvisionnement				
- Biens de reproduction	-	-	5	306
- Produits d'orig. anim.	-	-	10	2.357
- Produits d'orig. végét.	-	-	1.210	21.596
- Produits minéraux	-	-	2.095	15.245
- Produits chimique	-	-	1.763	65.564
- Matière plastiques	374,46	31,24	220	27.554
- Caoutchouc et ouvrages	-	-	14	2.254
- Matér. de construction	-	-	15.144	159.544
Total approvisionnement	374,46	31,24	20.461	294.420
Total Général	81.587,96	1.651,42	57.905	1.708.669

Le tableau qui prède permet de faire les constatations suivantes à la fin de 1970.

1. Les biens de consommations représentent 63,7 %

dont :

- Produits alimentaires = 16,3 %
- Boissons et tabacs = 4,1 %
- Habillement = 23,0 %
- Santé et Hygiène =

2. Les biens d'équipement représentent ~~24,3 %~~

dont :

- Matériel de transport = 9,4 %
- Machines et outil = 8,2 %
- Divers = 6,7 %

3. Les biens d'approvisionnement = 12 %

dont :

- Produits chimiques = 3,2 %

Il y a lieu de constater que les biens de consommation occupe une place fort privilégiée dans l'ensemble de nos importations est que la majorité des biens importés est constituée par les biens essentiels qui sont vite ressentis par une grande partie de la population en cas de rupture d'approvisionnement : -Habillement (23 %)

-Produits alimentaires (16 %)

-Carburants (6 %)

-Matériaux de construction et matériel de transport (15,6 %) etc

- bis -

	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
III. Pays d'Asie								
- Aden	1.502,4	9.141.1000	-	-	-	-	21,5	257.600
- Formose	195,9	27.588.500	70,5	4.419.200	630,7	23.985.600	-	-
- Hong Kong	238	49.763.300	-	-	53,2	3.331.200	29,4	4.912.400
- Iran	2.652	23.670.700	-	-	-	-	-	-
- Japon	999,7	195.236.600	705,1	95.540.800	2.649,5	83.836.600	23,4	10.624.300
TOTAL (III)	5.584	305.400.200	775,6	99.690.000	3.333,4	111.153.400	74,3	15.754.300
IV. Pays d'Amérique								
- Usa	5.526,8	179.000.500	180,3	41.957.600	41,4	5.504.000	17,6	5.072.700
Total I, 2, 3, 4 :	44.471,3	1.244.048.500	6.023,9	660.365.100	24.812,5	447.356.500	1.392,1	139.526.100

8 -

L'origine des importations par principaux pays d'origine au cours de l'année 1970

Tableau n° 2: Répartition des importations par principaux pays de l'origine en 1970:
Quantité en tonne et Valeur en millions de FRW.

Pays	Biens de consommation		Biens d'Equipement		Biens d'approvisionnement		Divers	
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
I. Pays d'Europe:								
- R.F.R	893,5	81.801.700	522,8	120.111.300	316,9	27.291.500	81,4	13.320.200
- Belgique L.	4.097,7	171.446.500	2.657,5	203.664.900	1.013,9	88.456.000	356,5	48.860.000
- France	158,1	22.619.000	168	36.828.300	1.214,6	35.230.400	52,4	9.699.200
- Italie	32,9	6.510.500	112,8	24.959.600	117,9	15.753.800	64,4	3.126.200
- Pays-Bas	190,9	13.317.600	72,4	24.918.800	326	19.883.400	736,9	42.281.000
- Royaume-Un.	370,3	31.877.700	1.163,3	79.844.100	341	17.670.900	77,5	13.435.100
- U.R.S.S	1.457	6.389.200	68	7.505.700	83,4	4.130.800	11,9	1.004.500
TOTAL (I)	7.200,6	333.962.200	4.764,6	497.836.700	3.413,7	194.236.800	1.171,0	101.726.200
II. Pays d'Afrique:								
- Burundi	2.270	36.068.100	19,9	1.067.000	1.142,8	23.967.300	-	-
- Ethiopie	1.699,7	9.290.800	-	-	-	-	9,4	345.600
- Kenya	14.265,1	14.617.800	164,8	11.843.400	11.383,6	58.422.900	211,8	6.748.600
- Tanzanie	680,2	3.953.700	-	-	1.083,6	6.274.700	-	-
- Uganda	11.374,4	139.067.100	118,7	7.980.400	2.922,3	39.530.300	166,6	6.957.700
- Zaïre	899,1	91.688.100	-	-	1.511,7	8.268.600	39,4	2.921.000
TOTAL (II)	31.185,5	425.685.600	303,4	20.690.800	18.024,0	136.462.300	427,2	16.972.900

La décomposition des importations par pays d'origine en biens de consommation, d'équipement et d'approvisionnement fait clairement ressortir la nature des marchandises nous délivrées par nos principaux fournisseurs.

1. Les tableaux n^{os} 2 et 2 bis montrent que les biens d'équipement (78,3 % en quantité), 75,4 % en valeur proviennent d'Europe. Une grande partie des biens d'approvisionnement est également d'origine européenne, américaine et du Japon, autrement dit des pays industrialisés.

2. L'on doit également noter que les pays africains fournissent au Rwanda des biens d'approvisionnement (30,5 en valeur est 72,8 en quantité)

3. En quantité (63 %) ou en valeur (34 %) les biens de consommation sont d'origine africaines.

4. En comparant les pays africains et les autres on constate que la différenciation est plus claire du côté de la quantité que du côté de la valeur. Cette différence entre pays africains et les autres trouverait son origine dans plusieurs facteurs dont les plus importants sont :

a) Les frais de Transport.

Les prix des marchandises en provenance des pays africains sont moins frappés par le coût de transport que ceux provenant d'outre mer. C'est sûrement pour cette raison que les produits pondéreux proviennent d'Afrique (ciment, sucre, carburants etc)

b) La nature des marchandises;

Les importations d'origine européenne sont composées spécialement des produits de luxe; c-à-d. les produits dont l'importation peut-être restreinte sans grandes difficultés par rapport à des produits plus indispensables tandis que les marchandises d'origine africaine sont essentiellement composées des produits alimentaires.

c) Le bas niveau technique fait que l'Afrique n'est pas encore à même de produire des biens d'équipement.

.../....

Tableau n° 3 2.2. La structure des Exportations
Evolution des exportations rwandaises
de 1966 à 1970(Q.en Milliers de tonnes)

Produits	1966	1967	1968	1969	1970
Peaux brutes de bovidés	0,30	0,52	0,32	0,61	0,69
Café	8,80	11,63	12,05	11,59	14,19
Thé	0,34	0,32	0,63	0,96	1,27
Coton-grain.	-	0,36	0,26	0,27	0,20
Fleurs de Pyrèt.	0,41	0,50	0,29	0,57	0,42
Minerais dont	3,12	2,85	2,53	2,91	3,10
Cassitérite	(1,80)	(2,15)	(1,85)	(2,22)	(2,22)
Wolframite	(0,38)	(0,65)	(0,66)	(0,66)	(0,85)
Divers	1,15	1,52	2,95	1,12	1,00
TOTAL	14,12	17,7	19,01	18,03	20,87

Tableau n° 3bis

Evolution des exportations rwandais
de 1966 à 1970 (Valeur en Millions de FRW)

Produits	1966	1967	1968	1969	1970
Peaux brutes de bovidés	13,63	24,70	13,25	25,63	32,82
Café	656,62	774,35	846,80	656,67	1.385,52
Thé	25,83	23,60	46,90	69,33	96,00
Coton-grain.	-	3,60	2,47	3,18	2,22
Fleurs de Pyr.	24,10	28,56	17,42	36,00	2,95
Minéraux dont	444,37	528,86	508,40	600,47	856,86
Cassitérite	(381,86)	(416,46)	(343,90)	(439,47)	(471,24)
Wolframite	(49,36)	(100,70)	(159,35)	(154,35)	(379,32)
Divers	22,54	19,28	51,87	33,15	49,41
Total	1187,09	1402,95	1487,11	1424,13	2454,08

Les tableaux 3 et 3bis montrent que la croissance des exportations s'est effectuée à un rythme lent et que leur structure malgré un début de diversification est restée tributaire d'un seul produit le café. Celui-ci représente en 1970, 68 % du volume des exportations et 61,5 % des exportations en valeur contre 62,3 % et 55,5 % en 1966.

De cette constatation, il ressort dans ce domaine que la principale problématique pour le Rwanda reste celle de la diversification de ses exportations, malgré un début de diversification qui commence à se manifester dans les secteurs agricole et minier. En 1970 le thé représente presque 6 %. Le Pyrèthre avec l'extraction de la Pyrèthrine ira sûrement se développant. Le Wolfram constitue également un élément important de différenciation dans le secteur minier.

Tableau n° 4 L'Evolution des Exportations par pays de destination 1966-1970

Pays	1966	1967	1968	1979	1970
Belgique	388,4	436,6	350,1	442,9	487,4
Pays-Bas	15,1	11,0	16,7	4,3	20,8
RFA	0,1	0,8	4,3	6,0	2,8
France	0,5	8,3	36,2	8,5	2,7
Grande-Br.	25,1	17,4	39,7	37,0	44,6
Danemark	-	-	0,3	8,1	-
Zaïre	18,3	11,6	21,5	2,8	7,6
Burundi	8,3	33,6	26,0	26,2	34,8
Kenya	-	7,2	33,6	91,0	48,1
Uganda	14,6	62,1	104,6	107,0	166,9
USA	679,9	791,4	810,9	647,3	1584,2
Japon	-	21,6	22,5	15,9	4,5
Divers	22,7	2,2	0,1	1,8	32,9
Totaux	1.173,0	1.403,8	1.466,5	1.409,9	2437,3

Le tableau n° 4 montre qu'en 1970 nos principaux clients par ordre décroissant sont :

1. USA (65 %) 3. Uganda (6,8%)
2. Belgique (20 %) 4. Royaume-Uni(1,8 %) 5. Kenya (2 %)

Deux pays, (la Belgique et USA) se partagent en fait presque la totalité de nos exportations. Les deux pays absorbent plus de 85 % de toutes nos exportations en valeur ce qui est d'ailleurs compréhensible étant donné que tout notre café est expédié aux USA tandis que toutes nos produits du sous-sol acheminés vers la Belgique.

3. Questions relatives à l'écoulement et à l'acheminement de nos marchandises (transit, ports Est-Africains).

L'enclavement du Rwanda pèse très lourdement sur son économie, l'essentiel de ses échanges s'effectuant à des longues distances, aussi le problème de l'organisation des échanges ~~extérieurs~~ est-il prépondérant.

3.1 Voies d'entrée et de sortie.

Après la rupture de l'union économique entre le Rwanda, et le Burundi, la voie du Nord (Mombasa-Kampala-Kigali) reste le seul canal par lequel passe le Commerce Extérieur du Rwanda. Les événements qui ont survenu dans la suite ont montré le danger de dépendre d'une seule voie de sortie et d'entrée, danger qui découle essentiellement du fait qu'une seule voie nous met toujours à la merci des fluctuations politiques dans les pays de transit.

C'est pourquoi au fur et à mesure que les travaux de construction des routes Kigali-Gatuna, Kigali-Butare, Kigali-Rusumo, ^{avancent} les services concernés devraient entamer des études en vue de rentabiliser ces voies, ce qui provoquera incontestablement une diversification de nos voies de sortie et d'entrée. Faut-il encore souligner que l'importance de telle ou telle voie dépendra en dernier ressort du choix politique qui serait arrêté en matière d'intégration économique ou de coopération industrielle avec l'un ou l'autre pays voisin.

3.2. Transit, meilleure utilisation des Ports Est-Africains.

3.2.1 Situation actuelle.

a) Le Port Dar-es-Salaam (Belbases)

Les emplacements "dits Belbases" dans le Port de Dar-es-Salaam et de Kigoma trouvent leur origine dans les accords passés en 1921 et 1951 par lesquelles la Grande-Bretagne accordait à la Belgique le droit de louer ces emplacements contre versement d'un loyer symbolique de 1 franc par an.

L'on sait que dans un passé récent la Tanzanie indépendante a annulé ses accords en accordant une période de transition aux trois copropriétaires des Belbases à savoir, le Zaïre, le Burundi et le Rwanda. Il y a lieu de noter que cette période de Transition expire le 30 Juin 1972. En attendant l'évolution de la question, sur le plan diplomatique il y a lieu de souligner que jusqu'à/jour le Gouvernement Tanzanien maintient les facilités de transit pour le trafic à destination et en provenance des trois copropriétaires de Belbases suscités.

En ce qui concerne les marchandises rwandaises qui passent par le port de Dar-es-Salam, il paraît qu'il n'y a pas des problèmes sérieux qui se posent et c'est spécialement pour les raisons suivantes :

- Aucune caution n'est exigée
- L'existence d'un entrepôt pour les marchandises du Rwanda, du Burundi du Zaïre sous la responsabilité d'un seul transitaire (A.M.I).

b) Le Port de Mombasa

A l'encontre du port de Dar-es-Salaam, il semble que le port de Mombasa pose des difficultés dans les opérations de chargement et de déchargement, lesquelles sont surtout dues à l'accroissement du transit dans un port qui n'est pas eu extension.

Ces difficultés sont de nature suivante.

- Caution : Par truchement du système dit "Transit entry" les exportateurs rwandais sont tenus, pour le transit de leurs marchandises de verser une caution égale à la valeur des droits de douane qui seraient exigés par l'Uganda si ces marchandises étaient mises en consommation dans ce Pays.

En ce qui concerne les importateurs, ils sont obligés de verser également une caution à la douane du Kenya pour le transit des marchandises importées.

Quand bien même cet argent est remboursé dans la suite lorsqu'il est prouvé que les marchandises sont sorties de l'Afrique de l'Est, cette pratique ne consistue pas moins une immobilisation des Fonds qui gêne beaucoup nos importateurs et nos exportateurs.

- Entrepôt : Le manque d'entrepôt pour les marchandises à destination ou en provenance du Rwanda engendre beaucoup de difficultés:
 - retards inutiles
 - mélanges des lots à l'importation
 - Perte des lots surtout à l'importation

- Transport : Les importateurs et les exportateurs rwandais ne sont pas autorisés à transporter les marchandises qui leur appartiennent dans leurs propres camions. Même si cela leur coûte moins cher ils ont obligés d'utiliser les chemins de fer Est-Africains.

Pour remédier à cette situation on pourrait envisager :

- a) La location voire l'achat de quelques wagons destinés uniquement aux marchandises à destination ou en provenance du Rwanda (Kampala-Mombasa
Mombasa-Kampala)
- b) L'utilisation des Camions non immatriculés au Kenya pour transporter nos marchandises jusqu'à Mombasa. Ceci nécessite évidemment de disposer de notre propre entrepôt dans le port de Mombasa.
- c) L'affectation d'un ou de deux agents rwandais chargés de suivre les problèmes qui se posent à nos marchandises n'est pas exclure.

.../...

4. Considérations générales sur le Commerce des Importations et des Exportations, quelques recommandations.

Les traits essentiels qui caractérisent d'être sommairement dégagés dans les pages qui précèdent. Le Commerce Extérieur rwandais est peu diversifié aussi bien en ce qui concerne les importations que les exportations. Plus d'une fois de perturbations du système d'approvisionnement ont privé le pays des articles de première nécessité. La préparation du deuxième plan est le moment indiqué pour réfléchir sur les causes de ces pénuries et partant rechercher les moyens à mettre en oeuvre en vue de les éviter à l'avenir.

4.1 Le Commerce d'Importation

Force est de souligner que le système d'importation et de distribution au stade du Commerce de gros est concentré entre les mains des sociétés étrangères européennes et indo-pakistanaïses.

Les commerçants étrangers européens cumulent en général le commerce d'importation et d'exportation ainsi que la représentation industrielle. Les indo-pakistanaïses quant à eux se spécialisent surtout dans l'importation des biens de consommation (tissus, pacotille). Comme dans la plupart des pays sous-développés, ces importations sont solidement liées à des firmes soeurs plus géantes qui les chargent de leur assurer les opérations moyennant commission.

Cette situation qui place les commerçants rwandais dans une position d'infériorité par rapport à leurs homologues étrangers incite à proposer que le deuxième plan quinquennal s'oriente vers une rwandisation progressive mais radicale du commerce de gros.

Pour y parvenir de recommandations s'imposent :

1. Il faudrait ~~également~~ créer un organisme national d'importation et d'exportation capable de suppléer les lacunes qui existent dans le secteur commercial. Il va sans dire qu'un tel organisme ne vise pas à éliminer les importateurs et les exportateurs traditionnels encore moins à accaparer tout le marché intérieur et extérieur.
La Direction Générale du commerce extérieur est sur le point de mettre sur pied un projet d'étude en vue de créer une société de ce genre dont la forme juridique et le côté financier seront vraisemblablement précisés avant le démarrage du Plan en cours de préparation.
2. Renforcer et spécialiser les agents commerciaux auprès de nos Ambassades à l'extérieur (Diversifications de nos produits exportés diversifier l'origine de nos importations marché de l'Europe de l'Est.
3. Favoriser l'importation des biens d'équipement au détriment des biens de consommation
4. Décourager l'importation des biens pouvant être facilement produit dans le pays en les frappant notamment des droits de douanes élevés.
5. Eviter toute dispersion en matière du Commerce Extérieur et encourager la spécialisation des intéressés dans l'importation et dans l'exportation sans oublier d'éliminer autant que possible les intermédiaires onéreux.
6. Il faut améliorer un système de collecte et de communication des informations par une meilleure coopération entre les services intéressés.
7. Quant à l'approvisionnement du Pays à long terme, en produits de grande consommation, il y a lieu de conclure à long terme de préférence avec les Pays africains. *des accords commerciaux*

4.2 Les Exportations

Les efforts entrepris pour diversifier les exportations risquent de donner des résultats fort limités si l'on ne met pas sur pieds un plan de promotion des exportations en tant que partie intégrante du Plan de Développement . Les axes autour desquels pourrait s'articuler un programme de promotion des exportations sont :
LA PRODUCTION ET LA COMMERCIALISATION.

L'Usinex par exemple à force de se développer en ce qui concerne le pyrèthre pourrait servir d'exemple dans ce processus de décentralisation de la production et de la commercialisation des cultures industrielles.

B. Les Produits miniers

a) L'Accord International sur l'Etain.

Le Rwanda n'est pas encore membre de cet accord et il n'est pas intéressant d'en faire partie du moins dans les circonstances actuelles. Et c'est principalement pour les raisons suivantes :

1. Notre production est encore insuffisante
2. Chaque pays faisant partie de l'accord est tenu de déposer une certaine quantité en vue de constituer des stocks régulateurs
3. La situation actuelle nous permet d'écouler toute notre production sans qu'il soit nécessaire de nous lier par des obligations contractuelles.

b) Commercialisation des minerais en général

Les produits miniers constituent sans nul doute le second poste des exportations rwandaises. Leur évolution dans le temps s'avère néanmoins trop lent. L'épuisement relatif des gisements serait, semble-t-il; une des causes principales de la stagnation de la production. Si les prospections effectuées présentement par les Experts du PNUD conduisent à des résultats satisfaisants, il faudra dès lors concevoir un système de commercialisation plus adaptée aux impératifs nouveaux.

Tout compte fait, que ce soit la commercialisation des produits choisis plus haut (légumes, produits artisanaux, vaccins pour médecine vétérinaire, les produits du sous-sol, il importe d'élaborer une politique intégrée et dynamique des exportations qui devrait coiffer le deuxième plan. Les composantes de cette politique ^{sérait} : Schématiquement les suivantes :

- Etudes des marchés intérieurs et extérieurs
- Publicité, Marketing
- Foires et expositions
- Stimulants financiers, fiscaux, administratifs et autres.

Ces pays sont :

- L'Union Soviétique
- Les Pays socialistes d'Europe
- Les Pays arabes
- La République Populaire de Chine

Le thé : Les tentatives de réglementer le marché mondial du thé.

Des tentatives sous les auspices de la F.A.O sont en cours pour mettre sur pieds un accord international sur le thé à l'instar de celui qui est en vigueur pour le café. Comme un tel accord n'existe pas encore le Rwanda qui est encore classé parmi les miniproducteurs de ce produit, devrait intensifier son programme de théiculture de manière à ne pas se voir attribuée un quota insignifiant dès que l'accord verra le jour.

- Commercialisation des cultures industrielles en général.

Jusqu'ici les cultures industrielles dans le domaine de la commercialisation ont bénéficié de l'appui de l'Office des Cultures industrielle (O.C.I.R). L'action de l'O.C.I.R s'est d'ailleurs avéré efficace.

Cependant au moment de la préparation du deuxième plan quinquénal il y a lieu de se demander d'ores et déjà si l'extension des cultures industrielle ne va pas faire surgir des problèmes de commercialisation qui dépasseront largement les possibilités de l'O.C.I.R dont les efforts se sont orientés avec plus d'accent sur le café. A supposer que les produits issus de la diversification agricole soient placés sous la supervision de l'OCIR, il y aura lieu de penser à restructurer cet organisme, le cas échéant on pourrait songer à la création des organismes autonomes pour les principales cultures industrielles.

.../...

Déjà pour l'exercice en cours la quantité de notre café exportable dépasse le quota nous attribué par l'O.I.C. à savoir 215.662 sacs soit 12.339.720 kg.

L'O.C.I.R. compte demander une augmentation de quota.

Dans le cadre du deuxième plan quinquénel il faut garder présent à l'esprit le fait que les objectifs de production fait par le Ministère de l'Agriculture atteindront en 1976, 18.000 tonnes de café marchand.

Au cas où le Rwanda n'obtient pas un quota proportionnel à sa production, on sera acculé à rechercher d'autres débouchés dans les pays de l'annexe B, à des cours inférieurs au marché mondial certes.

4.2.1. La Production : Les produits

En s'attelant à développer les produits offrant des possibilités d'exportation, le choix de ces produits constituerait une des bases les plus solides d'un plan de promotion des exportations.

Les produits qui ne sont pas compris dans les exportations traditionnelles et pour lesquels le Rwanda possède certaines prédispositions à l'échange sont :

- Les légumes
- Les produits artisanaux
- Les vaccins pour médecine vétérinaire
- Les produits Mera

Cette liste n'est pas bien sûr exhaustive.

Elle pourrait être complétée, mais pas exagérément car il vaut mieux concentrer les efforts sur un nombre limité des produits.

Le choix à promouvoir opéré, il faudra financer la production pour fournir à la demande une offre suffisante et régulière. L'organisation de la production pose souvent des problèmes plus complexes que celle de la commercialisation.

Beaucoup d'importateurs étrangers commandent déjà des produits artisanaux et des légumes qui dépassent de loin nos possibilités d'exportation.

4.2.2. La Commercialisation

A. Les cultures industrielles

a) Mesures de stabilisation par des Accords Internationaux.

Il s'agit des conventions internationales qui facilitent à résoudre le déséquilibre de l'offre et de la demande de différentes matières de base et denrées alimentaires. Ici on a en vue en ce qui concerne les cultures industrielles : le café et le thé.

Le café : L'Accord International sur le café.

L'accord International sur le café auquel le Rwanda a adhéré dès sa création arrive à expiration le 30 septembre 1973.